

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 janvier 2026

---

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES  
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2107)

Tombé

N° AC4

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Duparay

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« âge »,

insérer les mots :

« et l'identité, informations qui seront accessibles par l'utilisateur du dit réseau dans le profil du compte ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement doit permettre de s'assurer que cette interdiction d'accès des mineurs de moins de 16 ans aux réseaux sociaux ne soit pas contournée.